

CHAUNY TENNIS CLUB

REGLEMENT INTERIEUR

ARTICLE 1 : Accès aux courts

Les courts sont ouverts :

- aux **licenciés du club** à jour de leur cotisation
- aux invités des membres du club (voir article 3-b)
- aux scolaires accompagnés de leur professeur durant les créneaux qui leur sont alloués

ARTICLE 2 : Inscriptions

Les inscriptions sont reçues auprès du Président, du moniteur ou de l'un des responsables du club. Les cotisations sont payables d'avance et non remboursables sauf circonstance exceptionnelle.

ARTICLE 3 : Réservations

3-a Modalités

Les réservations se font via le site du club, rubrique « réservations »

3-b Cas des joueurs invités

Le joueur inscrit au club peut inviter un joueur non licencié au club au maximum 5 fois par an. Il doit impérativement réserver sur le site internet en utilisant son nom et en prenant l'option « invité ». **Il se doit de régler spontanément** la somme de 5 euros par invitation à un membre du bureau.

Tout joueur titulaire d'une licence jeune peut inviter gratuitement un joueur titulaire d'une licence jeune d'un autre club, mais uniquement sur les courts extérieurs.

ARTICLE 4 : Discipline

Il est demandé à chacun de nous, adhérent, joueur ou spectateur, de respecter les installations.

Une tenue décente est de rigueur. Il est notamment interdit de jouer torse nu.

ARTICLE 5 : Accident

Le club décline toute responsabilité pour les accidents qui peuvent intervenir sur les courts ou leurs annexes pour les personnes n'ayant pas acquitté leur cotisation.

ARTICLE 6 : Contestations Incidents

Tout différend entre membres, toute contestation, tout incident, sera soumis au bureau du club dont les décisions seront sans appel.

En cas d'observations répétées restées sans effet, l'exclusion du membre fautif pourra être prononcée.

ARTICLE 7 : Divers

Le bureau du club se réserve, en toutes circonstances, la faculté de retenir les courts pour organiser des compétitions dont le club aurait la charge d'assurer le déroulement.

Le fait d'être membre du club comporte l'obligation de prendre connaissance du règlement intérieur et de l'appliquer.

BONNE SAISON SPORTIVE A TOUS